

# Conditions générales de vente et de livraison de So Bag

## 1. Identification de la société

La société So Bag (ci-après "So Bag") est une société par action simplifiée au capital de 380 000 Euros, dont le siège social est Zone Industrielle La Fiole – Rue Claude Boucher – 71450 BLANZY et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chalon-sur-Saône sous le numéro 789673910.

## 2. Champ d'application - Terminologie – Modification des Conditions Générales de Ventes

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après "CGV") détaillent les droits et obligations de la société So Bag et de son client (ci-après "l'Acheteur") dans le cadre de la vente des produits suivants : conteneurs souples pour produits intermédiaires en vrac plus communément appelés G.R.V.S. ou Big Bag (ci-après "Produits") et autres matériels d'emballage ainsi que les services qui y sont associés tels que la tenue de stock, la logistique, le contrôle ou le conseil qui sont fournis ou proposés par So Bag

Tout achat ou prestation accompli(e) par la société So Bag implique, au préalable, l'adhésion sans réserve aux présentes CGV.

La société So Bag se réserve le droit de modifier les présentes CGV. Cependant, tout achat ou prestation sera régi(e) par les CGV en vigueur au moment de la vente.

Si l'une des clauses des présentes CGV se révèle nulle pour quelque motif que ce soit, seule la clause concernée serait réputée non écrite, toutes les autres dispositions étant intégralement maintenues.

Les présentes CGV sont communiquées sans délai à tout Acheteur lors de l'ouverture de son compte mais également, à tout moment, sur simple demande de sa part.

## 3. Commande

Les commandes sont définitives dès lors que la société So Bag les aura confirmées par écrit.

Toute modification ou annulation de commande demandée par l'Acheteur ne sera prise en considération qu'après validation par la société So Bag et contre paiement des éventuels frais encourus.

## 4. Produits

Les Produits mentionnés dans les offres sont ceux demandés par l'Acheteur ou ceux proposés par So Bag sur la base des informations communiquées par l'Acheteur. L'Acheteur s'engage, dans ce cas, à fournir à So Bag tous les éléments techniques nécessaires pour lui permettre d'émettre une offre de Produits adaptés, le cas échéant, par l'intermédiaire d'un cahier des charges précis et exhaustif.

Les dimensions et les caractéristiques des Produits peuvent varier, les tolérances que SO BAG applique sont disponibles sur simple demande.

Les légères différences d'aspect, de couleur ou d'opacité ne peuvent motiver ni refus de prendre livraison des Produits, ni prétention à un rabais sur les prix.

En raison des aléas de fabrication, la société So Bag ne peut être tenue de mettre à la disposition de l'Acheteur les quantités exactes qui lui ont été commandées. Les tolérances admises en plus ou en moins sur les quantités commandées et que l'Acheteur est tenu d'accepter sont limitées à 5%.

Le contrôle qualité fait partie intégrante de la production de So Bag et garantit que les Produits sont fabriqués selon les exigences de la norme NF EN ISO 21898.

## 5. Prix

Les prix des Produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont fermes et définitifs.

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société So Bag s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Des modifications de prix pourront intervenir à la hausse comme à la baisse, en fonction des modifications de taux des taxes ou des contributions, notamment environnementales, ainsi que dans l'hypothèse de la création de telles taxes.

## 6. Livraison

La livraison est effectuée au lieu indiqué par l'Acheteur dans sa commande sous réserve d'un accord préalable et écrit de So Bag.

L'acheteur s'engage à retirer ou réceptionner, selon le cas, les Produits à la date prévue, à défaut de quoi les frais de garde et de représentation, le cas échéant, seront facturés à l'Acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre informatif et indicatif et n'est aucunement garanti sauf accord sur date ferme et impérative passé entre la société So Bag et l'Acheteur.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'Acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Le transfert des risques sur les produits a lieu dès l'expédition des entrepôts de la société So Bag même en cas de livraison franco. Il en résulte que les Produits voyagent aux risques et périls de l'Acheteur.

L'Acheteur est tenu de vérifier l'état de l'emballage des Produits ainsi que les Produits eux-mêmes à la livraison en présence du chauffeur. En cas d'avarie ou de manquant, il appartient au destinataire de faire les réserves éventuelles près du transporteur et ce, conformément à l'article L.133-3 du Code de Commerce. A défaut, So Bag décline toute responsabilité et ne pourra accepter aucune réclamation ou retour.

De convention expresse, le déchargement des Produits au lieu de livraison est assuré exclusivement par les soins et sous la responsabilité de l'Acheteur, quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par le transporteur.

## 7. Paiement – Retard ou Défaut

Selon la loi LME n°2008-776 du 4 août 2008, l'article 441-6 modifié, le paiement par l'Acheteur sera effectué au plus tard à 60 jours nets date de facture ou 45 jours fin de mois date de facture, et en euros sauf accord contraire par écrit.

Constitue un paiement, non pas la simple remise d'un effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à échéance convenue.

En cas de défaut de paiement total ou partiel des Produits livrés à la date d'échéance, la société So BAG pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application d'une pénalité de retard d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des pénalités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par décret (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

La société So Bag se réserve en outre le droit, sur justificatifs, de réclamer à titre complémentaire le coût réel des frais de recouvrement engagés dépassant ce montant.

## 8. Garantie

Conformément à la réglementation en vigueur, toute vente de Produits est soumise aux garanties légales et plus spécifiquement à la garantie des vices cachés telle que définie aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

L'Acheteur bénéficie en outre d'une garantie So Bag pendant une durée d'un (1) mois à compter de la date de livraison. Cette garantie s'applique à tout vice de fabrication ou de matière dûment constaté, et porte limitativement sur le remplacement ou la restitution du prix des Produits défectueux, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice pour quelque cause que ce soit.

La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes :  
- utilisation anormale ou non conforme des Produits au regard de leurs spécifications mais également au regard des spécifications qui sont propres à l'Acheteur ;  
- négligence de l'Acheteur dans le stockage, l'entretien et la manipulation des Produits ;  
- usure normale des Produits

- transformation ou modification des Produits ou incompatibilité avec d'autres matériels.

Le bénéfice de la garantie est subordonné à la réception par So Bag d'un courrier adressé par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le défaut constaté accompagné du bon de livraison et de la facture correspondante, et au constat par So Bag du défaut invoqué.

Aucun retour des Produits concernés n'est autorisé sans l'accord préalable écrit de So Bag.

## 9. Réserve de propriété et transfert des risques

So Bag se réserve la propriété des Produits livrés jusqu'à l'encaissement complet du prix TTC et de tous les accessoires y afférents et notamment les intérêts de retard qui seraient dus.

Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise d'un effet de commerce ou d'autres titres créant une obligation de payer. Le paiement ne pourra être considéré effectué que lors de l'encaissement effectif du prix par So Bag.

Les risques des Produits sont transférés à l'Acheteur selon les Incoterms prévus et pendant toute la durée de la réserve de propriété. Pendant toute cette durée, l'Acheteur s'interdit de donner les Produits en gage, de les modifier, de les vendre, ou de les transférer à titre de garantie.

L'Acheteur s'engage à identifier dans ses locaux et à assurer les Produits sous réserve de propriété, à inclure So Bag en tant que bénéficiaire de ladite assurance et, en cas de sinistre, à subroger So Bag dans ses droits vis-à-vis de l'assureur.

L'Acheteur est tenu d'informer immédiatement So Bag de la saisie, au profit d'un tiers, des Produits livrés sous réserve de propriété.

L'Acheteur s'engage à prendre toutes les dispositions pour que les Produits soient individualisés comme étant la propriété de So Bag en maintenant l'identification des Produits dans de bonnes conditions.

## 10. Force Majeure

So Bag et l'Acheteur ne sauraient être tenus responsables d'un manquement à l'une quelconque de leurs obligations en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini dans le Code Civil. La force majeure inclut notamment les incendies, les défaillances de transport, les interruptions des systèmes informatiques et de télécommunications, les grèves, block out, interdiction ou embargos d'importation ou d'exportation.

## 11. Responsabilité

La responsabilité de So Bag est exclue pour tous dommages résultant de la force majeure, de conditions de stockage défectueuses, de vices cachés des Produits non connus de So Bag, d'utilisation non appropriée, ainsi que pour les dommages dus aux fautes ou négligences de l'Acheteur.

La responsabilité de So Bag ne pourra être engagée pour tout dommage causé à des biens et lié à l'utilisation des Produits par l'Acheteur ou par les clients de ce dernier.

So Bag ne pourra voir sa responsabilité engagée qu'en cas d'inexécution ou de violation totale ou partielle de ses obligations aux termes des présentes CGV.

La responsabilité de So Bag sera exclusivement limitée au dommage direct, à l'exclusion notamment, mais pas limitativement, du manque à gagner et des pertes d'exploitation, de la privation de jouissance, des pertes de profits, pertes de clientèle ou pertes de contrats futurs (directes ou indirectes), de l'augmentation de coûts et dépenses, et des dommages particuliers, accessoires ou consécutifs subis par l'Acheteur ou par un tiers.

Dans tous les cas, la responsabilité totale et définitive de So Bag devra être limitée exclusivement au prix des Produits concernés.

Cette clause ne saurait faire obstacle à la mise en cause de la responsabilité de So Bag pour faute en cas de dommages corporels.

So Bag ne pourra pas être rendue responsable des conséquences du non-respect par l'Acheteur de la législation en vigueur réglementant l'emploi des Produits qu'elle commercialise.

## 12. Propriété Intellectuelle et confidentialité

Tous projets, études, croquis, plans, devis, photographies, imprimés, etc... remis par les agents, représentants, ou personnel de So Bag sont propriété de So Bag. Ils doivent lui être rendus sur sa demande, lorsque leur fourniture n'est pas suivie d'une commande.

So Bag conserve intégralement la propriété intellectuelle desdits documents et les droits de propriété industrielle qui pourraient en découler. L'Acheteur s'engage par là même à les conserver confidentiels et à ne les communiquer, diffuser, céder, reproduire ou fabriquer sans autorisation spéciale et écrite.

## 13. Compétence - Contestation

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône, seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

## 14. Protection des données personnelles

Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques, à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, la Société SO BAG a mis en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la vente et la livraison de produits/services définis au présent contrat.

Pour tout contact, information complémentaire, réclamation, il est possible de contacter le responsable du traitement des données à l'adresse postale de la société désignée en début de ces CGV ou par voie électronique à [dpo@sobagfrance.fr](mailto:dpo@sobagfrance.fr)

Paraphe

- 14.3 *La société s'est fait accompagner en ce qui concerne la mission de Délégué à la Protection des Données par la société INCASTECH Solutions. Son DPO peut être contacté via l'adresse électronique [sylvain.qien@incastech.fr](mailto:sylvain.qien@incastech.fr)*
- 14.4 *La base juridique du traitement de ces données personnelles est l'exécution contractuelle de la commande*
- 14.5 *Les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel collectées sont : le responsable du traitement, les services en charge du marketing et de la vente, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la livraison, de la livraison, les sous-traitants éventuels intervenants dans les opérations de livraison et toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question*
- 14.6 *Aucun transfert de ces données hors UE n'est prévu*
- 14.7 *La durée de conservation des données est en lien avec le temps de la prescription commerciale.*
- 14.8 *L'ensemble des informations demandées lors du passage de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être validée. Aucune décision automatisée ou profilage ne sera mise en œuvre au travers de ce processus de commande.*
- 14.9 *Tout acheteur a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, du droit de limitation du traitement relatif à la personne concernée, du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données*
- 14.10 *Chaque acheteur concerné a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL par le lien [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)*

Lu et approuvé  
Le : ...../...../.....  
Signature :

Tampon de l'Acheteur :